

**ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année Scolaire 2024-2025

Madame, Monsieur

En exécution des prescriptions du décret n° 85-924 du 30 août 1985, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il vous appartient d'élire **5 représentants des parents d'élèves** au Conseil d'Administration, qui regroupe les représentants de tous ceux qui sont concernés par la vie et l'enseignement au lycée (administration, personnels, parents, élèves, élus locaux) et assistent le Proviseur dans la gestion du lycée en définissant les grandes orientations de l'établissement et en faisant toutes suggestions susceptibles d'améliorer les conditions de vie de la communauté scolaire.

Les représentants des parents sont élus au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste par l'ensemble des parents :

- Tous les parents d'élève(s), quelle que soit leur situation matrimoniale (c'est à dire qu'ils soient mariés ou non, séparés ou divorcés) et de nationalité, sont électeurs et éligibles. Seuls sont écartés les parents qui se sont vu retirer l'autorité parentale ;
- les deux parents figurent sur la liste électorale, dans la mesure toutefois où les informations concernant chacun d'eux auront été communiquées à l'établissement ;
- tous les parents peuvent et doivent voter, quelle que soit leur nationalité ;
- chaque parent ne dispose que d'une seule voix, quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans l'établissement ;
- les organismes sociaux ne disposent que d'une voix, quel que soit le nombre d'élèves qu'ils inscrivent dans l'établissement ;
- les électeurs doivent voter pour une liste COMPLETE ou VOTE BLANC.

DEROULEMENT DU SCRUTIN :

Cette année ces élections sont totalement dématérialisées. Le vote électronique nécessite une adresse mail valide. Vos adresses mails sont celles que vous avez renseignées avec Educonnect et transmises à l'établissement en modifiant vos fiches de renseignements en ligne avant le 19 septembre 2024, nous espérons qu'elles sont toujours actives.

L'adresse mail utilisée est :

- Soit une adresse mail personnelle ou professionnelle fournie par vos soins pour chaque parent. Vous recevrez alors chacun un lien pour ce vote.
- Soit la même adresse mail pour les 2 parents. Vous recevrez 2 mails distincts avec chacun un lien différent pour le vote.
- Soit aucune adresse mail, dans ce cas, l'adresse mail utilisée sera votre adresse mail de l'ENT (prenom.nom@monlycee.net) et nous vous demandons de vous connecter dès le 7 octobre à votre compte monlycée.net

Vous trouverez en pièce jointe les professions de foi et les listes des candidats pour représenter les parents d'élèves au conseil d'administration du Lycée Guillaume Budé.

**Le scrutin se déroulera du LUNDI 7 OCTOBRE 2024 à 8H00
au VENDREDI 11 OCTOBRE 2024 à 16H00. Aucun report de
vote n'est possible.**



Vous allez recevoir par mail de la société BALOTILO, un message à l'ouverture du scrutin le lundi 7 octobre 2024 à 8H00. Ce message du Lycée Guillaume Budé (ce.0940742W@ac-creteil.fr) vous invitera à participer au scrutin et contiendra un lien

personnel qui vous permettra de voter. TOUT VOTE VALIDE est DEFINITIF. Vous pourrez, par ce même lien, consulter les résultats après 16H, le vendredi 11 octobre 2024.

Il s'agit d'un scrutin de liste avec 2 listes en présence : FCPE et GIPE. Vous aurez à choisir l'une ou l'autre des listes en cochant la case correspondante. Le vote blanc est pris en cochant la case prévue à cet effet.

Le vote électronique est mis en place afin de favoriser l'expression des parents et de vous faire représenter dans le conseil d'administration mais également dans toutes les instances de l'établissement où les parents sont représentés. **Votre participation est importante et les parents candidats comptent sur votre participation avant le VENDREDI 11 OCTOBRE à 16H00.**

Le bureau des élections est composé de 2 représentants des parents FCPE, 2 représentants des parents GIPE, 1 personnel administratif et la proviseure du lycée.
Bon vote à toutes et tous.

Je compte que les parents du Lycée Guillaume Budé qui auront à cœur de participer à l'élection de leurs représentants au sein du Conseil d'Administration, dont les compétences délibératives déterminent une grande part de l'activité de l'établissement, et de témoigner ainsi de l'intérêt qu'ils prennent à son bon fonctionnement.

Je vous en remercie par avance et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes respectueuses salutations.

La Proviseure
N. MALMBERG